

# LE SPECTATEUR

Publié par la Société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur.

**Il y en a D'autres**

Certainement ! Mais ils passent en second lieu, montrant l'excellence des

**ALLUMETTES DE E. B. EDDY.**

La qualité supérieure des allumettes de E. B. EDDY fait appel à tous ceux qui désirent avoir le meilleur article à un prix raisonnable.

**PHILION et Cie.**

Manufacturiers de

**Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures.**

toujours en mains un Stock considérable de bois de Plancher, V. Joint et bois sèche de toutes descriptions.

COIN DES RUES

**BAY ET FLORENCE, OTTAWA**  
et Rue Principale, près de l'église Anglaise, Hull, Qué.

**Mesdames et Messieurs,**

L'endroit où vous pouvez acheter à meilleur marché vos

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX** est chez

**A. PETIT,**  
No. 102 RUE MAIN, HULL, QUÉ.

Fabrication et réparations exécutées à bas prix. Réparations des montres de prix, une spécialité.

**A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.**

**CHAPEAUX de toute espèce**

—CHEZ—

**COTE & CIE.,**  
114 rue Rideau.

**JOSEPH COTE**

Agent d'assurance contre le feu

Compagnie de 1ère classe.

Office 114 Rue Rideau, Ottawa

**LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd**

**GALT, ONT.**

MANUFACTURIERS D COFFRES-PORTS.

A épreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

**F. W. BINDON,**  
Agent général  
131 Avenue Stanley, Ottawa.

**FORTIN et GRAVELLE**

MANUFACTURIERS DE

**C-H-A-U-X**

**HULL, QUÉ.**

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par la malle et par téléphone sont exécutés promptement.

**J. N. Fortin J. E. Gravelle**

**Réouverture de la vente du vin Canadien à Hull**

La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France M. Frs. Gavard est son nom et ce monieur nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vin sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis.

Il est, du reste, d'un goût sans égal. A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit:—1ère qualité, \$1.00 le gal., 2e qualité, 60 c. le gallon.

**FRS. GAVARD**

## CONGRES OUVRIERS CHRETIENS

Il vient d'être récemment tenu à Lille, en France, une assemblée ouvrière chrétienne que certains journaux ont appelé, "Le Congrès ouvrier chrétien de Lille," et d'autres, "Le Congrès de l'Union Démocratique du nord." Nous cherchons en vain, par leur appellation, leur but et leurs vœux communs, ce qui peut bien les différencier entre eux.

Selon nous, rien ne peut non plus les différencier de ses congénères qui l'ont précédé à Reims, à Charleville, à Nantes ni probablement, de celles qui ont suivi, à Paris, le 7 janvier dernier ou qui les suivront.

De même que les autres Congrès de ce genre, le Congrès de Lille était composé d'ouvriers chrétiens qui, avec l'assistance, mais sans la participation délibérante des patrons et du clergé, ont discuté et voté des résolutions relatives aux problèmes ordinaires de la question sociale ouvrière telle que: "minimum du salaire," "le maximum légal du travail," "le repos du dimanche," "le travail de nuit," "les caisses de retraite" et "les Chambres de travail."

Et nous ajouterons qu'à Lille comme à Reims, Nantes, etc., et comme ailleurs, après et depuis—considérant l'impulsion maintenant donnée par la juste et raisonnable revendication de l'ouvrier chrétien—ont traité, ou traiteront tous problèmes dans le même esprit chrétien, avec la même hauteur d'intelligence, le même savoir économique, le même désir de pacification et d'entente avec les chefs d'entreprises.

Nous souhaitons que les revendications ouvrières en notre jeune pays, s'ils en existe de véritables et justes—soient conduites de la même façon exactement. On se convaincra de la légitimité de ce souhait par la lecture des vœux qui ont été adoptés par ce Congrès de Lille en particulier.

**SALAIRE—TRAVAIL—REPOS**

1o. Fixations, par une loi générale, pour toute industrie, d'un maximum de dix heures de travail effectif sauf réduction plus grande, à fixer administrativement, pour certaines industries reconnues dangereuses, insalubres et incommodes.

2o. Pour chaque industrie, et sous la sanction des lois, fixation de la journée normale,—en deçà de ce maximum de dix heures, par les chambres syndicales mixtes des délégués, en nombre égal, des ouvriers et des patrons respectivement syndiqués.

3o. En vue de hâter et d'aider ces réformes, inscription du maximum d'heures de travail—à côté du minimum de salaire—, au cahier des charges adjudications publiques.

4o. En attendant qu'une loi rende ce repos obligatoire, le Congrès demande que les administrations publiques donnent l'exemple et que, dans le cahier des charges des adjudications des travaux publics de l'Etat, pour le département et pour la commune, on insère un article prohibant le travail du dimanche et stipulant les pénalités nécessaires pour faire observer le repos dominical.

5o. Tous les membres du Congrès s'engagent à ne pas faire travailler le dimanche, non plus qu'à faire leurs achats ce jour-là, en un mot ils s'engagent à respecter le repos dominical.

### TRAVAIL DE NUIT

1o. Que le travail de nuit des ouvriers soit défendu par la loi.

2. Que les exceptions à intervenir soient autorisées pour chaque cas particulier, après avis conforme des chambres régionales de travail.

3o. A défaut de chambres de travail, un conseil professionnel, composé en nombre égal de délégués patrons et ouvriers, sera appelé à donner cet avis.

4o. Est considéré comme travail de nuit celui qui, en été, va de 8 heures du soir à 5 heures du matin et, en hi-

ver, de 7 heures du soir à 6 heures du matin.

**CAISSES DE RETRAITE**

Le Congrès décide qu'en principe l'ouvrier a droit à une retraite; la discussion des voies et moyens pour obtenir ce résultat sera faite dans un prochain congrès et, en attendant, que la question sera étudiée de nouveau dans les cercles d'études sociales.

**CHAMBRES DE TRAVAIL**

1o. Que des chambres de travail soient constituées partout où il y a des chambres de commerce ou des chambres des arts et manufactures; qu'elles ne soient composées que d'ouvriers.

2o. Sont électeurs: 1o. Tous les citoyens inscrits sur les listes électorales politiques; 2o. les femmes françaises majeures ayant l'exercice de tous leurs droits civils, non frappées de condamnations entraînant la perte des droits politiques et résidant dans la commune depuis six mois au moins.

3o. Sont éligibles les électeurs de la section, âgés de 30 ans accomplis et ayant 10 ans de profession.

4o. Que les chambres de travail ou chambres des ouvriers soient obligatoirement consultées toute les fois que l'on présente au vote du Parlement une loi ouvrière que ces chambres aient le droit d'initiative parlementaire.

5o. Que les députés qui ont à cœur l'intérêt de l'ouvrier déposent un projet de loi dans ce sens.

6o. Que les membres des groupements affiliés à l'Union démocratique s'attachent à faire connaître et désirer par les ouvriers l'établissement des chambres de travail, afin de créer un mouvement d'opinion dans ce sens.

7o. Que les groupements de l'Union démocratique forment dans leur sein des chambres de travail officieuses c-à-d des réunions d'études sociales qui recherchent non seulement les améliorations générales à apporter à la condition des ouvriers, mais encore les améliorations spéciales à introduire dans les différentes professions. Le congrès invite le cercle d'étude sociale ainsi formé à publier dans le *Peuple* les résultats de leurs études et les conclusions de leurs rapports.

Et un membre consultant propose alors l'addition suivante qui est adoptée:

"Que les chambres de travail aient exactement, à tous points de vue, même droits, même libertés, mêmes privilèges que les chambres de commerce."

### Les Catholiques en Amérique

On aimera peut être à connaître le nombre des catholiques sur le continent américain.

L'almanach catholique nous apprend que sur une population totale en Amérique de 110 millions 67 millions sont catholiques et 53 millions sont protestants, juifs, athées, etc.

Voici comment les catholiques sont réparties:

Etats-Unis	12 000 000
Canada et possessions Anglaises d'Amérique	2 000 000
Cuba et Porto Rico	2 500 000
Haiti et St Domingue	1 000 000
Mexique	11 002 000
Amérique Centrale	3 150 000
Brésil	14 000 000
République Argentine	4 200 000
Colombie	4 000 000
Pérou	3 000 000
Chilie	2 700 000
Bolivie	2 300 000
Vénézuéla	2 100 000
Equateur	1 150 000
Uruguay	150 000
Paraguay	500 000

Comme on le voit, il y a beaucoup plus de catholiques que de protestants dans les deux Amériques.

Que pensez-vous de cela, messieurs de l'A. P. A., dit *L'Etoile* de Lowell, vous que le catholicisme empêche de dormir.

Comment allez-vous faire pour exterminer 67 millions de personnes, vous qui n'êtes qu'une poignée?

Les catholiques sont loin d'être des étrangers sur le continent américain, si l'on veut bien se donner la peine de le remarquer.

## LES HEURES DE TRAVAIL

### MAXIMUM LEGAL

Parmi les trois points principaux qui ont absorbé les discussions et attiré l'attention des délégués au récent congrès international des mineurs à Paris, figure le maximum légal de la journée de travail.

Nous citons, sur telle question, *L'Association Catholique*, revue des questions sociales et ouvrières, publiée à Paris depuis 20 ans, au No 262 Boulevard St Germain.

"On sait depuis longtemps notre opinion sur ce très délicat et toujours brûlant article des programmes de réforme et de législation sociales. Nous avons toujours soutenu qu'indépendamment même des raisons morales et hygiéniques qui interdiraient le surmenage, il y a encore avantage matériel pour le chef d'entreprise lui-même à ménager les forces de ses employés, et que, loin de se ressentir fâcheusement d'une réduction rationnelle de la durée du travail, la quantité et la qualité de la production n'auraient qu'à bénéficier de l'intensité d'un travail moins prolongé."

"Dans tous les pays—surtout hors de France où l'on trouve le plus souvent trop commode d'obéir au préjugé et de suivre la routine—des essais nombreux ont été tentés, des enquêtes ont été faites, et l'on voit aujourd'hui par le témoignage des patrons intéressés eux mêmes, les résultats obtenus."

"La constatation a été générale partout, et toujours. Partout la volonté de l'ouvrier, son activité sont des facteurs importants de la production mais elle ne peuvent conserver leur force et leur intensité qu'à la condition de n'avoir pas à s'exercer pendant un temps trop prolongé."

"Interrogez patrons et ouvriers, voyez les enquêtes: Vous constaterez aisément que, dans une journée de douze heures, l'ouvrier ne fait plus qu'un travail médiocre durant les deux dernières heures. Quand l'homme qui dirige la machine ou l'ouvrière qui le seconde sont exténués par une prolongation excessive de la journée, l'attention ne se soutient pas, la machine n'est pas alimentée assez vite, elle tourne à vide; on dit qu'elle "fait des heures" et, outre qu'elle produit moins, elle se détériore plus vite."

"Il n'y a donc aucun avantage à prolonger la durée aux dépens de l'intensité du travail. Au contraire, M. Frederic Passy, qui n'est point précisément des nôtres, a reconnu lui-même que la supériorité industrielle de l'Angleterre tenait à ce qu'on y travaille seulement 56 heures par semaine."

### Voici des chiffres:

"En 1830, avant les *Factory acts*, l'Angleterre exportait seulement 444 millions de verges de tissus en coton; après 1860, avec une réduction d'heures du travail, elle en exportait 2,775 millions. Et quoi ne dise pas que la loi n'est pas appliquée. Dès 1878, M. de Freycinet en voyé en Angleterre en mission spéciale déclarait dans son rapport que la loi est ponctuellement exécutée et, ce qui est mieux aimée, des manufacturiers, parce qu'ils la trouvent moralisatrice et profitable à l'industrie."

"Aux Etats-Unis, il y a des réglementations spéciales pour chaque Etat. Il y a quelques années, un rapport d'un fonctionnaire canadien, M. Blackeby, chargé d'une enquête dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, établissait, de la manière la plus nette, que la réduction du travail à dix heures dans les Etats qui l'adopté, notamment dans le Massachusetts, bien loin de l'amoinrir la production n'a fait la rendre plus intense."

"M. Carroll-Wright, chef du département du travail aux Etats-Unis, a fait officiellement les mêmes constatations, entre autres exemples, que le Massachusetts produit autant, par homme ou par mètre au broche, en dix heures, que les autres Etats en onze heures et plus, à conditions égales d'ailleurs, et aussi que les salaires y sont plus hauts que là où les ateliers travaillent plus longtemps."

"Un autre américain, M. Shenoff, dans un travail important adressé à M. Bayard secrétaire d'Etat à Washington, sur la législation industrielle, remarque très justement que si les machines et les agents de production étant les mêmes le résultat d'une journée de travail était aussi le même, le pays où les salaires sont les plus élevés et les journées les plus courtes ne saurait supporter la concurrence. Or c'est le contraire qui arrive et il l'établit par des chiffres. Il montre qu'en Angleterre et en Amérique, un tisseur gagne beaucoup plus qu'en France, près double en Amérique, qu'il y travaille dix heures alors qu'en France il en travaille douze, et que cependant sa production est beaucoup plus forte. Il fait les mêmes constatations pour les fabricants de toiles peintes d'Allemagne et d'Amérique, d'Elberfeld et de Lowell, et il conclut que *nulle part les pays où le travail est le plus court ne sont battus par ceux où le travail est plus long*. Ce ne sont point là de minces arguments pour le maximum légal d'heures de travail."

### LA REVUE CANADIENNE

#### Sommaire du Mois d'Aout, 1895

Sainte Monique et Saint Augustin, d'après Ary Scheffer, gravure frontispice.	.....
Etude sur cette œuvre et son auteur.....	Alphonse Leclair
Philippe Aubert de Gaspé, écrivain de littérature illustrée.....	N. Dégagné, Pte
Le Sommeil, étude psychologique et morale.....	J. H. Marlin, professeur de philosophie
A M. le Marquis de Lévis et à M. le Marquis de Nicholay, poésie.....	W. Chapman
Portraits des deux Marquis.....	Portrait de M. W. Chapman
Saint-Thomas d'Aquin, Hommage, le docteur, le saint.....	Esquisses.....
L'abbé Em. Poirier, S.T.D. L'Ange de l'école d'après Rommain Cazes, gravure.....	Chronique du mois.....
Publications reçues.....	.....

### CONSEILS POUR TOUS

**POUR CONSERVER LE BEURRE FRAIS.**—Le procédé est le même que pour conserver l'eau fraîche pendant les chaleurs; il suffit, on le sait de suspendre une carafe pleine d'eau par le goulot et de l'envelopper d'une flanelle bien imbibée d'eau fraîche. Pour conserver le beurre frais et le maintenir ferme, on recouvre, le beurrier qui le contient d'un vase de terre poreux qu'on a eu soin d'envelopper d'une flanelle mouillée et on suspend l'appareil au plafond ayant soin de tenir constamment humide l'enveloppe de flanelle.

**POUR NETTOYER LE DRAP, LA LAINE, LA SOIE DES MEUBLES ET TAPIS.**—Prendre de la mie de pain rassis; la bien diviser sous les doigts comme si l'on voulait faire une chapelure; l'humecter très légèrement de pétrole en la faisant passer dans une assiette plate ou à versé quelques goutte de ce liquide. Puis prendre une poignée de cette chapelure ainsi préparée et la rouler dans tous les sens avec la plat, sur l'étoffe du meuble ou du tapis qu'on veut nettoyer et rajeunir, battre après très légèrement avec un martinet composé de lanières de gros molleton blanc on enlève ainsi très facilement les taches et les traces d'usage et l'on remet à peu de frais, son mobilier à neuf.

### Hôtel Jacques-Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

**B. G. & CIE.**  
144 à 154 Rue Sparks,  
OTTAWA

### Articles pour Dames

**Corsets**

LES PLUS BEAUX-LES MEILLEURS; dans le Département des Dames

**Justaucorps Blouses**

Nos marchands ont des très jolies, et méritent qu'on les voie.

### Parasols

au deuxième—à gauche de l'ascenseur.

NOS PARASOLS SONT DE VÉRITABLES MERVEILLES DE BEAUTE ET DE BON MARCHÉ.

### Manteaux Imperméables

UTILS, COMMODES ET A BON MARCHÉ.

Voyez notre Assortiment

### CIRC LAIRES

**BRYSON, - GRAHAM & CIE.**

RUES SPARKS et O'CONNOR.

TUÉS et CAFÉS, 33 rue O'Connell

MEDICINES, 35 rue O'Connell

TAPISSERIES.

1895 | <> | 1895

### Exposition - Provinciale MONTREAL

12 AU 21 SEPTEMBRE, 1895.

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

PRIX GÉNÉREUX

EXPOSITION DE CHIENS

Etalage d'Horticulture

LE TOUT SERA SUPERBE

Toute demande d'espace doit être faite de suite.

**S. C. STEVENSON,**  
Gérant et Secrétaire.



### VENTE A L'ENCHÈRE

— DE —

**L'ancien Palais de Justice et Prison d'Aylmer**

Dép. des Travaux Publics, Québec, 17 juin 1895.

AVIS est par le présent donné que la propriété de l'ancien Palais de justice et prison d'Aylmer, sera vendue à l'enchère, sur les lieux mêmes, à Aylmer, MERCREDI, le SEPTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Un diagramme du terrain est déposé chez M. le shérif du district, à Hull, où l'on peut aller le consulter.

Par ordre,  
**ERNEST GAGNON,**  
Secrétaire

LE SPECTATEUR

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hull et Ottawa: Un an... \$2 00
Hull et Ottawa: Six mois... 1 00
Montréal et Québec: Un an... 1 00
Montréal et Québec: Six mois... 50

ANNONCES

Les insertions... \$10 la ligne
Les insertions... \$5 la ligne

NAP. PAGE

Administrateur

Bureau: 101 rue Principale, Hull, Qué.

VENDREDI 9 AOUT 1895

Mauvaise Foi Libérale

Le Canada de la semaine dernière, dénonçait les fabrications et les faux de la presse libérale qui, dit-il, trompe honteusement le public par les mensonges les plus grossiers et les supercheries les plus criminelles.

Il cite le texte officiel des Débats des Communes—car il s'agit des discours de M. Laurier sur la question des écoles,—et il prouve d'une manière évidente et irréfutable, que la position prise par M. Laurier au sujet des écoles, n'est pas celle que prétend L'Electeur, Le Monde, ou d'autres journaux du même acabit.

Le Canada termine en invitant respectueusement ces messieurs à mettre bas les masques et l'imposture. Il est de fait, qu'il faut réagir contre la mauvaise foi,—car ce n'est pas de la faiblesse d'interprétation,—de la presse libérale. Cette dernière semble faire des efforts inouïs pour assurer le triomphe exclusif du mensonge.

Lorsqu'elle affirme, du haut de ses colonnes que M. Laurier s'EST PRONONCÉ CARREMENT POUR LE RETABLISSEMENT DES ÉCOLES SÉPARÉES À MANITOBA.

Elle ment effrontément! Si elle voulait être de bonne foi, elle admettrait que M. Laurier a dit: pour ma part, je n'hésite pas à dire, exprimant mon opinion personnelle, que je SOUHAITE, que je DÉSIRE, etc.; et non: je veux, et je demande.

Nulle part, dans les discours de M. Laurier, il s'est prononcé carrément. Son attitude devant le peuple, soit sur les hustings, soit dans les salles de banquets, a toujours été, sur cette question, celle d'un homme qui ne veut pas se prononcer. Pourquoi? Disons comme dame Barbe d'Aimé Giron: s'en demande!

Pourtant, il cède aux clameurs qui s'élèvent autour de sa personnalité, et il se prononce, ou plutôt, il dit juste ce qu'il faut dire pour ne rien dire. Il recule, il se dérobe, il se cache le public—celui qui l'admire—est obligé de suivre dans l'ombre, cet illuminé par les convictions solides, qui est obligé d'avoir les opinions de conservateurs.

Il est évident que cet homme formidable peut prévoir les conséquences suprêmes de cette grande question scolaire. Mais, après tout, le peuple est-il satisfait de l'attitude des feuilles rouges, de la position prise par M. Laurier? Bien loin de là! Le peuple ne veut pas être dupé par des mots à double interprétation, ou des phrases ronflantes et insignifiantes. Ce que veut le peuple, ce n'est pas le faux fuyant ou la courtoisie, c'est une position franche et tranchée de la part de M. Laurier.

J. A. B.

La Gazette du Canada annonce que l'hon. M. B. Daly vient d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse pour un second terme.

Un Insolent Ultimatum

L'organe du Gouvernement-Greenway

Traite les Ministres Fédéraux de laquais

La Tribune de Winnipeg est l'organe du parti libéral de Manitoba, l'organe du gouvernement Greenway.

Or il vient de publier l'article le plus insolent qu'on puisse imaginer au sujet des négociations du gouvernement d'Ottawa avec le gouvernement de Winnipeg.

Voici cet article intitulée: Le dernier acte de la comédie, tel que transmis par le télégraphe:

«Le gouvernement fédéral ayant ignoré complètement la position prise par le gouvernement de Manitoba quant à ce qui se rapporte au remedial order, le gouvernement provincial devra faire connaître dans un langage non équivoque qu'il n'entend pas être acteur dans la comédie que le gouvernement fédéral veut jouer maintenant.

«La province de Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé impérial. Ce jugement n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissaient les catholiques romains, ont été atteints par la législation du Manitoba de 1890, que la minorité a un droit d'appel au gouvernement et au parlement du Canada.

«C'est évidemment au gouvernement fédéral de s'assurer si les faits et les circonstances justifiaient la législation manitobaine d'enlever ces privilèges à la minorité. Le gouvernement n'a rien fait dans ce sens. Les ministres n'ont agi qu'en valets obséquieux et dépourvus de raison, sans se demander d'abord si le Conseil Privé n'avait pas excédé ses pouvoirs. Ils n'ont pas essayé de démontrer que l'action du Manitoba était injuste, illogique, au point de vue politique, économique ou moral. Ils ont refusé de faire une enquête impartiale pour faire une demande péremptoire à la province de retirer une législation qui a été déclarée constitutionnelle par la plus haute autorité.

«Le sentiment populaire ici veut que cette farce cesse. Ces communications ridicules ne doivent pas avoir de réponse. Les catholiques, comme tous les autres membres de la communauté, peuvent compter sur un fair play absolu et un traitement généreux. Mais cette province ne peut accorder des concessions à aucune secte quand on demande ces concessions comme un droit acquis, toute disposée qu'elle soit à faire des concessions comme un droit acquis, toute disposée qu'elle soit à faire des concessions pour maintenir l'intégrité du système uniforme d'écoles.

«Sir MacKenzie Bowell et ses collègues doivent savoir qu'aucun gouvernement ne pourra rester au pouvoir au Manitoba s'il se rendaient à leurs demandes. Que Sir MacKenzie et Sir Hibbert continuent à mettre à exécution leur programme insensé. Qu'ils présentent leur loi rétroactive à la chambre et nous verrons quel en sera le résultat. La province de Manitoba ne peut rien gagner en dignité ou autrement en se mêlant à cette diplomatie burlesque dont nos hommes d'Etat d'Ottawa veulent se servir pour couvrir l'incapacité et la malhonnêteté qui se trouvent réunies dans le remedial order.

«Avant de continuer toute correspondance avec le gouvernement fédéral, le gouvernement de Manitoba devra poser comme condition sine qua non le rappel de l'ordre en conseil.»

Cet article reflète-t-il les sentiments du gouvernement Greenway? Malheureusement, cela semble plus que probable.

Ce ton et cette attitude n'ont rien qui nous surprenne. On devait s'y attendre, et le contraire eût été étonnant.

Si l'organe ministériel de Winnipeg traduit bien la pensée du ministère qu'il appuie, MM. Greenway et Sifton trouvent que le gouvernement fédéral ne s'est pas assez humilié devant eux. Ils lui posent un nouvel et outrageant ultimatum: Retirez votre remedial order, reconnaissez que vous avez agi comme des imbéciles, et après cela nous verrons.

Est-il possible de pousser plus loin l'impudence, et le gouvernement d'Ottawa va-t-il comprendre que la dignité du pouvoir fédéral est en jeu?

Laissant de côté la forme qui est d'une intolérable grossièreté, l'article de la Tribune est, en soi insoutenable. Il dit:

«La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du

Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissaient les catholiques romains ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral.

Le jugement du Conseil Privé va plus loin que cela. Il affirme que les droits constitutionnels de la minorité catholique en matière d'éducation ont été violés, et il déclare qu'un remède doit être apporté à cet état de choses. Nous citons le texte du jugement:

«Leurs Seigneuries ont décidé que le gouverneur général en conseil possède de cette juridiction et que l'appel est bien fondé. Quant au mode à suivre c'est affaire aux autorités à qui la chose est confiée par le statut. Il n'appartient pas à ce tribunal de prescrire les mesures précises à adopter. Le caractère général de ces mesures est assez clairement indiqué par le 3e paragraphe de l'article 22 de l'Acte du Manitoba.»

«Il n'est certainement pas essentiel de rétablir les lois abrogées par l'Acte de 1890, ni de remettre en vigueur les dispositions mêmes de ces lois. Le système d'instruction publique contenu dans les actes de 1890 satisfait aux désirs et aux besoins de la grande majorité des habitants de la province. Toute cause légitime de plainte disparaîtrait si ce système avait pour complément des dispositions propres à faire cesser les griefs sur lesquels est fondé l'appel, et s'il était modifié de façon à donner effet à ces dispositions.»

La Tribune évidemment tient tout cela pour non avenu. Nous supposons qu'elle traite avec le même mépris ce dernier paragraphe de l'Arrêté en Conseil Impérial, basé sur le jugement des lords du Conseil Privé:

«Sa Majesté, après avoir pris le dit rapport en considération, a bien voulu, par et avec l'avis de son Conseil privé, approuver le dit rapport, et ordonner, ainsi qu'il est par le présent ordonné, que les recommandations et instructions qu'il contient soient ponctuellement observées, obies et exécutées en tous points; le gouverneur général du Canada en fonctions et toutes autres personnes, en ce qui les concerne, devant en prendre connaissance pour leur gouverne.»

Tout cela n'est rien, sans doute, aux yeux des écrivains de la Tribune et des ministres de Manitoba! Parce que les ministres d'Ottawa s'inclinent devant l'autorité du plus haut tribunal de l'Empire, devant l'autorité de la Couronne elle-même, ils sont traités de laquais imbéciles et obséquieux par les loyaux de Winnipeg.

En présence d'un tel spectacle, d'une telle insolence, d'un tel scandale, politique, nous nous écrions à notre tour: Il est temps que cette farce odieuse prenne fin et que la souveraineté de la constitution soit affirmée.

(Courrier du Canada)

NOTES POLITIQUES

L'Hon ministre des Travaux Publics est entré à Ottawa aujourd'hui.

Une dépêche de M. Newcombe, sous-ministre de la justice, dit qu'il s'embarquera le 29 courant pour le Canada.

L'honorable M. John Costigan se propose de partir la semaine prochaine pour les provinces maritimes où il prendra quelques semaines de repos.

On annonce que le cabinet Manitobain se réunira la semaine prochaine pour prendre connaissance du nouvel ordre en conseil fédéral concernant les écoles.

Ce document a été remis jeudi au secrétaire provincial.

L'immigration a beaucoup diminué, cette année, comparativement à l'an dernier. M. A. M. Burgess, sous-ministre de l'intérieur place le nombre des immigrants jusqu'à la fin de mai dernier à 9,223, contre 11,950, l'année précédente.

La question d'imposer un droit d'entrée de 25 pour cent sur les madiers canadiens, a de nouveau été reprise par les autorités américaines. Cette affaire est devant un comité des États-Unis, et les marchands de bois, particulièrement ceux d'Ottawa, surveillent ces opérations avec intérêt, car c'est la consignation qui a été envoyée de cette ville dernièrement qui a donné lieu à cette discussion.

L'EGLISE ET L'ETAT

On nous permettra peut-être de revenir encore une fois sur une fois sur un extrait, que nous avons déjà cité, du discours prononcé à Halifax par M. Clarke Wallace. Le contrôleur des douanes y invoque pour combattre le système des écoles séparées, le principe de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat,—leur divorce, selon l'expression dont il se sert.

Nul homme—les membres de notre association moins que tout autre—ne désirerait écraser la conscience ou la liberté religieuse d'une partie de la population, ou empiéter sur elles.

La liberté de conscience et le libre exercice de la religion reposent à la base même et la fondation des principes orangistes. Mais les écoles séparées étant la reconnaissance par l'Etat, qu'une dénomination religieuse jouit de privilèges spéciaux en matière d'éducation, me semblent tout à fait incompatibles avec le divorce absolu de l'Eglise et de l'Etat divorce que nous considérons essentiel au bien-être de la population en général.

Nous ne reviendrons pas sur la démonstration, déjà faite dans nos colonnes, que la théorie qui sert de base à l'organisation scolaire de Manitoba ignore absolument l'autorité des pères de famille en matière d'éducation, usurpe pour l'Etat des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas, et constitue, dans la pratique, une violation flagrante des droits de la conscience.

Mais quand nous voyons l'argument invoqué par M. Wallace servir également aux journalistes et aux politiciens qui s'opposent à ce que les catholiques de Manitoba soient rétablis dans leurs droits,—quand nous voyons cela il semble à propos de se demander comment ces braves gens mettent en pratique le principe qu'ils prêchent. Car, enfin, s'ils s'appliquent à eux-mêmes la doctrine qu'ils veulent imposer aux autres, on peut les croire sincères dans leur erreur.

On remarquera que, dans le cas actuel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est invoquée pour justifier l'école purement laïque, purement séculière, et plus spécialement celle que le gouvernement Greenway a établie. Etrange inconséquence! car chacun sait que la loi scolaire de Manitoba n'est pas absolument séculière. On y a conservé la lecture de la Bible et certaines pratiques religieuses. C'est même grief de plus dont se plaignent les catholiques que, sous le couvert de neutralité religieuse et d'une piété anodine, on ait conservé les éléments de l'éducation protestante. Où est donc la sincérité dans ce cas?

Serait-ce dans les autres provinces que les adversaires des écoles séparées s'applique sérieusement à tenir séparées l'Eglise et l'Etat comme deux étrangers?

Dans Ontario et Québec les protestants ne se contentent pas d'accepter l'école séparée, mais encore ils la font vivre grâce au secours de l'Etat. C'est ainsi que dans la province de Québec, les protestants reçoivent deux cinquièmes au moins des subventions scolaires. C'est ainsi qu'on voit des séminaires protestants, comme le Wesleyan Collège de Stanstead et autres, recevoir du gouvernement des secours de plusieurs centaines de piastres. Nous ne blâmons pas nos concitoyens protestants pour cela; ils font ce que nous demandons de faire et réclameons comme notre droit à Manitoba et ailleurs. Mais on nous permettra bien de mettre en regard la pratique et la théorie chez les adversaires des écoles séparées.

Enfin, si l'on étudie ce qui se passe dans les provinces maritimes, on voit que les gouvernements, sous la pression de l'opinion publique protestante comme catholique, sont forcés de tolérer ce qui est en pratique l'école séparée, malgré son abolition légale. Et pourquoi? Parce que la religion de l'instituteur déterminait nécessairement sur l'enseignement. D'ailleurs, cette déclaration de M.

Wallace et de ceux qui emploient le même argument est en opposition absolue avec l'opinion des corps représentatifs du protestantisme. Qu'on prenne les déclarations de l'évêque épiscopalien et celle de l'église anglicane de Manitoba, qu'on prennent les principes posés par l'assemblée générale des presbytériens et les enseignements des professeurs King et Bryce de Manitoba, deux chefs presbytériens et deux apôtres de la loi Greenway; qu'on prenne également la doctrine prêchée par les méthodistes—et toujours on verra que l'enseignement religieux dans l'école fait partie du programme protestant. De toutes les sectes dissidentes, l'on ne voit que les baptistes qui refusent tout secours gouvernemental pour leurs écoles, et ils sont une petite minorité.

Il faut donc rabattre beaucoup de ce prétendu zèle ardent pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Chose incompréhensible si l'on ne connaissait à quels bas-fonds du fanatisme puisent certains politiciens, cette doctrine est invoquée contre les catholiques seulement. N'est-ce pas assez pour démontrer qu'elle n'est pas sincère, mais cache une hostilité contre laquelle les catholiques doivent opposer toute leur force de résistance.

Une réponse à M. Clarke Wallace

M. Clarke Wallace, dans son discours d'Halifax, a prononcé les paroles suivantes:

«La liberté de conscience et le libre exercice de la religion sont la base même et la fondation des principes orangistes. Mais les écoles séparées étant la reconnaissance par l'Etat qu'une dénomination religieuse jouit de privilèges spéciaux en matière d'éducation, me semblent tout à fait incompatibles avec le divorce absolu de l'Eglise et de l'Etat, divorce que nous considérons essentiel au bien-être de la population en général.»

Nous sommes heureux de voir un journal conservateur anglais relever énergiquement cette tirade de l'énergumène qui préside au département des douanes.

Le Citizen, d'Ottawa, démontre comme suit la fausseté du point de vue de M. Wallace:

«Cette manière d'envisager la question des écoles séparées est plus plausible qu'elle n'est juste, ou même qu'elle n'est logique. Elle prend comme un fait avéré que permettre à une partie de la population d'avoir ses propres écoles est accorder un privilège spécial. Or on devrait se souvenir que l'Etat, à proprement parler; n'a aucun droit d'empiéter sur le contrôle qu'ont les parents sur l'éducation de l'enfant, si ce n'est pour les forcer à le faire instruire s'ils négligent ce devoir et privilège d'éduquer les enfants appartient naturellement et plus proprement aux parents. Comme question de fait la forte opinion conservatrice qui pousse des hommes comme le professeur Goldwin Smith à s'opposer à l'instruction populaire gratuite, est qu'en délivrant les parents de la responsabilité d'élever leurs enfants, l'Etat ne fait pas seulement que nuire au respect de soi-même et à la confiance en soi des parents, mais de plus il envahit d'une manière injustifiable le domaine de l'autorité domestique.

«Il semble certain et très clair que si les parents consentent à donner l'éducation à leurs enfants, il est non seulement sans nécessité pour l'Etat de se charger de ce devoir mais encore le gouvernement commet un acte de grave injustice et d'oppression en insistant pour imposer aux pères de famille un système qu'ils désapprouvent. Comment harmoniser cela avec la liberté de confiance dont on se vante tant;—il nous est impossible de le dire. Le peuple anglais comprend mieux que celui du Canada la véritable liberté civique. En Angleterre il y a des écoles volontaires soutenues par les diverses dénominations religieuses; et du moment que l'instruction séculière donnée dans les institutions atteint un certain niveau d'efficacité le gouvernement reconnaît la valeur de leurs services et les aide en conséquence. En réalité, le gouvernement est reconnaissant aux sectes religieuses qui les soulagent d'une partie de travail qui dans Ontario et dans la république voisine, est fait presque entièrement par l'Etat.»

Nous félicitons le Citizen de cet article qui lui fait honneur. Si nos journaux conservateurs anglais publiaient plus souvent de tels écrits, l'opinion dans Ontario et ailleurs serait plus éclairée, et le cabinet fédéral n'aurait pas à se débattre avec les difficultés dont il est aujourd'hui entouré.

AVIS au Mail-Empire et à la Gazette de Montréal.

La presse et les scandales

Ce serait drôle, si ce n'était pas si décourageant, de voir l'attitude d'une certaine partie de la presse sur les meurtres scandaleux comme celui de cette semaine.

D'un côté on exprime des regrets et l'on se demande la raison de cette recrudescence du mal, et de l'autre on continue à nourrir la jeunesse de toutes sortes de détails immoraux.

L'émoi causé par la tragédie de la rue Bonsecours n'est pas apaisé que l'on offre au public dans tous ses détails écorçants une scène semblable qui s'est déroulée à Paris.

Et l'on croit que c'est avec de semblables exemples que l'on arrivera à imposer le respect et la dignité parmi la jeunesse.

PUBLICATIONS IMMORALES

Au cours d'une admirable allocution prononcée dimanche dernier dans la cathédrale des Trois-Rivières, s'est élevé avec une grande énergie contre la publication de tous les détails circonstanciés de suicides et de meurtres qui inondent les journaux dans le temps actuel. Après avoir rappelé la nature de l'esprit et du cœur humain qui sont souvent fasciné en quelque sorte par le spectacle de choses les plus horribles et saisis d'un entraînant vertige, il a signalé les efforts funestes de cette publicité de faits criminels et souvent d'une offensive immoralité. Tout est mis en œuvre dans ces récits pour piquer la curiosité et frapper l'imagination; l'esprit du lecteur est entouré du spectacle des violations les plus audacieuses des lois divines et humaines et le cœur assailli de détails suintant l'immoralité sous diverses formes. Cette nourriture empoisonnée jetée chaque jour au public par des journaux qui paraissent faire une spéculation de la publicité du crime sous toutes ses formes, cause un mal incalculable. Aussi le vénérable prélat a-t-il pressé énergiquement les chefs de familles d'éloigner de leur foyer ces lectures pleines de danger pour tout le monde et surtout pour la jeunesse.

LES ÉLECTIONS DU CONSEIL SUPRÊME
La cour suprême des Forestiers Indépendants vient de terminer les séances de sa convention à Londres. Les officiers réélus sont: Dr Oronhyatekha, chef suprême, réélu. E. Botterell, ex-chef suprême, réélu. D. D. Aitken, vice-chef suprême, réélu. J. A. McGillivray, secrétaire suprême réélu. H. A. Collins, trésorier suprême. Les délégués anglais ont présenté au chef suprême un service à dîner de Chine orné des emblèmes de l'ordre.

LES FORESTIERS INDÉPENDANTS

L'Evening National, de Manchester, E. U., publie ce qui suit: On écrit de Malboro: «Le Rev. Père Lacasse, de Montréal, a donné une grande conférence dans la salle St-Jean-Baptiste, dimanche soir, le 28 courant. Au-delà de 600 personnes y assistaient. «Le Rev. Père nous a parlé de ses missions chez les Esquimaux et les sauvages. «Tous les spectateurs ont ri à s'en tenir les côtes; par conséquent, cette soirée a obtenu un brillant succès.» Un homme qui sera flatté en apprenant cela, c'est M. Frechette. Lui qui pensait avoir coulé à jamais le Père Lacasse dans l'estime des Canadiens des États-Unis! Le Père Lacasse, venir sans coups de grosse caisse, sans annonces ronflantes, recueillir les applaudissements chez nous, quand lui, le lauréat, a eu besoin de s'annoncer comme une curiosité pour obtenir un succès très contestable. Il fallait pourtant s'y attendre, car si le Père Lacasse n'a pas fouillé toute sa vie les dictionnaires, possède un esprit naturel qui fait absolument défaut à M. Frechette. Les Canadiens de Malboro doivent être félicités d'avoir si bien vengé le digne missionnaire des attaques hebdomadaires du cacographe national.

"HUB" RESTAURANT,

Jos. E. Gravelle, Prop.

103 1/2 et 104 RUE PRINCIPALE HULL.

LE QUOTIDIEN, VIN et CHAMPAGNE de premier choix.

**Bonne manière d'annoncer**

Jos Parvenu tempêtant sur l'humilité des annonces. Ça ne vaut rien les annonces. Moi qui vous parle, j'annonce depuis trois semaines un parapluie qu'on m'a pris à l'église. Jusqu'ici je suis comme sœur Anne. Je ne vois rien venir.

Un reporter s'avance vers lui et lui dit :

Vous voulez discontinuer votre annonce, vous avez tort : Annoncez que la personne qui rapportera votre parapluie sera libéralement récompensé, est erreur. Je vais vous rédiger votre annonce. Voici : "Si la personne qui a été vue prendre un parapluie à l'église de... il y a trois semaines, ne le rapporte pas au no. de la rue... nous dénigrerons son caractère de bon chrétien et d'honnête homme."

Deux jours après la publication de l'annonce l'individu trouvait sur son peron vingt trois parapluies avec une petite pancarte sur laquelle était écrit : "Prière de garder la chose secrète."

**La Fête de L'Annonciation**

Un décret papal, publié le 17 juillet, élève au rang de fête de première classe la fête de l'Annonciation.

C'est avec raison, dit le décret, que la fête de la Vierge Marie, sa luee, par l'ange Mère de Dieu, dès les temps les plus anciens a été célébrée avec la plus grande solennité dans les Eglises latine et grecque ; car le mystère de l'Incarnation du Seigneur est presque le fondement des autres."

**TROISIEME CONVENTION**

La troisième convention nationale des Canadiens-français de l'Etat du New-Hampshire aura lieu à Concord, les 8 et 9 octobre 1895.

Les questions suivantes, outre celles qui pourraient soumettre les délégués, seront traitées à cette convention : 1—Ecoles Paroissiales. 2—Recensement des Canadiens-français de l'Etat du New-Hampshire. 3—Naturalisation. 4—Alliance nationale. 5—Société d'assurance mutuelle. Rapport du comité nommé en 1892, afin de préparer des règlements pour l'établissement de cette société et de consulter les différents sociétés de l'Etat. 6—La presse. 7—La langue française.

**Les Cultivateurs de Lowe en Révolte**

**LA LOI EST INEFFICACE**

M. C. B. Major, avocat du conseil du comté d'Ottawa, a envoyé ces jours derniers l'huissier Groulx, avec son assistant Félix Charron, dans le township de Lowe, pour percevoir les arrérages de taxes de ces gens, lesquels taxes s'accroissent depuis 1885. Huissier et record sont revenus penauds sans avoir collecté, et sans avoir pu opérer une saisie ni servir un bref. Chez O'Rourke se trouvaient une quinzaine d'hommes. Groulx fut allégi par eux des 15 saisies qu'il portait et reçut l'ordre de décamper aussitôt, ce qu'il crut plus prudent de faire. Apparaissant, les mêmes gens avaient saoulé un autre huissier qui était allé les voir en tournée de collection ; une deuxième fois, ils avaient volé les papiers de l'huissier et malmené sa personne. Cette fois-ci l'officier n'a pas été plus heureux. M. McMahon, partenaire de M. Major, jure de faire payer ces gens avant peu. Il en a appelé au procureur-général pour avoir de l'aide dans la mission qu'il a entreprise de faire respecter la loi. Ce litige s'est élevé à la suite de la négligence de l'ancien greffier du comté de percevoir les arrérages de taxes des habitants des confins les plus reculés du township. Ceux de Lowe qui avaient payés, se sont trouvés seuls à supporter le coût des travaux de chemins. C'est aujourd'hui leur revanche, disent-ils.

**L'Enseignement Religieux**

Nos dépêches nous apprennent que la Chambre des Représentants de Belgique a adopté, samedi dernier, par un vote de 70 contre 59, la clause du bill de M. le ministre de Burlet, rendant compulsive l'enseignement religieux dans les écoles.

Le vote s'est pris au milieu du plus grand désordre, et le groupe libéral socialiste a salué le résultat avec toute espèce d'injures et de vociférations.

**"LE NATIONAL", DE MONTREAL, vs "HULL"**

Grande joute de Base-Ball, "Le National," de Montréal, vs le Club de Hull, dimanche après-midi, sur le terrain du Club. Admission, 10 Cts.

**PRESENTATION A L'ex-CHEF GENEST**

Hier soir, la compagnie des pompiers Jacques Cartier, fondée le 5 juin 1885, par M. L. D. Genest, fêtaient ses noces de bois, en même temps que sa dissolution.

De 1885 à 1892, la brigade recevait de la corporation la somme de \$200 par année pour les services qu'elle rendait à la ville, mais lors du renvoi d'office de l'ex-chef Genest, il fallait punir les pompiers de cette allocation, priver par la ville d'un système de protection encore nécessaire. La brigade n'ayant plus de ressources pour payer ses dépenses d'administration, elle fut obligée de se dissoudre.

Il y a trois ans, la brigade décida de placer à la station centrale des pompes le magnifique cadre contenant la photographie de tous les membres de la brigade, richement enluminée, d'une valeur de \$100 sorti des ateliers de M. F. X. Filteau, l'artiste par excellence et le doyen des photographes de cette ville.

Vendredi dernier, eut lieu la dernière assemblée, présidée par M. Jos. Séguin, M. J. Hamelin, agissant comme secrétaire. Il fut décidé par un vote de 18 contre 3 de faire cadeau du joli cadre au fondateur de la brigade, l'on fixa, hier soir, pour lui présenter une adresse, le cadre et une bourse de la part des pompiers et de quelques intimes.

Le départ eu lieu de la station à 8 hrs. Rendu à la résidence de M. Genest, M. Hamelin fit lecture de l'adresse, M. Séguin lui présenta la bourse.

M. Genest répondit en termes bien appropriés, passant en revue les nombreux services rendus par la brigade et regrettant de la voir s'éteindre. Après avoir remercié les nombreux amis il les invita à jouer au Pétro.

L'on trinqua, l'on joua au Pétro, et l'on chanta jusqu'à une heure avancée du matin.

Nos remerciements à Madame Genest pour sa courtoise hospitalité.

L'on remarquait M. et Mde T. St Jean, V. Godbout, A. Moussette, Jos. Lemieux, M. et Mde H. Lafamme, M. et Mde A. Caron, E. Caron, L. Z. Trudel, I. Daoust, N. Pagé, F. Blais, le chef de police Dion, les constables Daoust et Legault, les pompiers Blais, G. Tessier, le chef du dépt du feu, Latour et Guilbault, ainsi que la plupart des membres de la brigade, au nombre d'une soixantaine.

**COURRIER DE MASSON**

—Dimanche prochain, étant la fête de la paroisse, la messe sera chantée par Mgr Routhier d'Ottawa.

—Le club dramatique St J. B. donnera, dimanche prochain, sa troisième représentation. Il jouera "L'Expatriation", drame en trois actes, au profit de l'église. C'est une bonne œuvre. Sans doute il y aura foule.

—On a enfin découvert les voleurs qui ont fait tant de victimes depuis plusieurs mois à Masson et les environs. Tous deux sont de familles respectables.

—Décédé le 5 courant, Marcellie Barnett, à l'âge de 72 ans. Les funérailles ont eu lieu mardi matin.

**CORRESPONDANCE**

MASSON, Août 6, 1895

Nous trouvons dans le numéro de vendredi dernier, une moquerie ou plutôt une lamentation envers le correspondant STUM CUIQUE.

C'est vraiment honteux pour un homme aussi important, de démontrer aux lecteurs du SPECTATEUR toutes ces injures, mais sans doute il s'est trouvé embarrassé avec ses affaires, et il se revange par des paroles injurieuses.

En parlant d'un conseiller, dont il accuse de ne pas avoir toujours travaillé dans l'intérêt de la population de Masson, s'il était pas aussi ingrat, il trouverait que ce monsieur a toujours travaillé de bonne foi et n'a pas changé d'idées, et s'il a accepté la charge de procureur, pour une assemblée, il voulait simplement agir droitement et non autrement.

Vous trouverez étonnant que je lui adresse pas d'injures, je lui pardonne sa faiblesse, car je veux pas me prêter à ses caprices.

Il ignore que déjà, il a réduit le nombre de ses amis dans sa dernière Correspondance, et avant de faire peur à ses confrères, qu'il regarde son passé, et il se trouvera plus coupable qu'eux.

STUM CUIQUE.

**PERDUE**

Depuis trois semaines, une jeune vache à poil roux foncé, portant une cloche au cou. La personne qui l'aura en sa possession est prié d'en avvertir Madame Veuve FRS. PROULX, No. 337, rue Chaudière, Petite Ferme.

**NOTES DE HULL**

—M. P. T. C. Dumais, arpenteur, est de retour du Témiscamingue.

—Un article sur Chaouiniganne est forcément remis au prochain numéro, faute d'espace.

—M. St-Pierre, ci-devant de Hull et maintenant marchand à Menowance, Mich. est en promenade à Hull dans sa famille.

—Le lieutenant Helmer a fait 94 points samedi au concours de tir, à 500 verges. Il a remporté un premier prix et une cuillère en argent pour prime.

—Les français résidant au Canada ont reçu ordre du consul de se mettre en règle au sujet du service militaire. Gare au Tonnerre et aux Blanchetons. Tenez-vous prêt à partir pour la guerre.

—M. Louis Beauchamp, de Hull No. 72 rue Britannia, offre de déposer \$100 contre tout venant, qu'il restera deux minutes et trois quarts sous l'eau, celui qui restera le même espace de temps aura les \$100.

—Le conseil de ville, à sa dernière assemblée a réglé toutes les réclamations de M. Jos. Bourque. Ne serait-il pas sage et prudent d'en faire autant avec les réclamations de M. T. Viau qui date de plusieurs années.

—Nous apprenons avec peine que notre ami M. le Dr Longpré, de Papi-neauville, a eu la douleur de perdre son fils Eugène, âgé de 23 ans, décédé mardi de la pneumonie. Nous offrons nos condoléances à la famille de M. le Dr Longpré.

—M. Louis Lachance, entrepreneur, associé de M. T. Viau, est parti pour Portage La Prairie, dans l'Ouest, pour surveiller la construction du bureau de poste, et du bureau de la douane, dont le coût sera de \$25,000.

—MM Matthews ont acheté, aux abattoirs de l'Est, à Montréal, 400 cochons gras qui ont été expédiés ici aussitôt, par voie du C. P. R. et qui seront abattus, salés et emballés aux salaisons de cette ville. Les prix d'achat ont été de 5 cents la livre.

—M. E. D. Morin vient d'ouvrir au No. 267, rue Main Hull, un dépôt de journaux et une salle de lecture. Il a acheté les abonnements de journaux de M. Gauthier et donne avis qu'à partir du 1er août tous les abonnements devront être payés à son bureau à l'adresse ci dessus mentionnés.

—Pour régler un différend qui existe depuis longtemps entre les habitants de Wrightville, faubourg de Hull, séparé de la ville par une barrière de péage, et le conseil municipal, celui-ci a décidé de réduire d'un tiers les taxes des personnes ainsi lésées.

C'est serait préférable si l'on faisait disparaître la barrière.

—Dimanche prochain, le club de Base-Ball "Le National" de Montréal viendra à Hull se mesurer avec le club de Hull. Le club de Hull, n'épargnera rien pour rendre le séjour du club Montréalais agréable. A son arrivée, à la gare du Pacifique à 1 heure du matin, dimanche, il sera reçu par les membres du club et la bande de la Cité et conduit à l'hôtel Commercial tenu par M. C. Rouleau. "Le National" sera l'hôte du club de Hull. La joute sera très intéressante. Nul doute qu'il y aura foule.

—Dimanche dernier, à l'église de Hull, on a procédé à la vente de bancs du parterre ; dimanche prochain, ce sont les bancs des galeries qui seront adjugés au offrant et dernier enchérisseur.

Pour répondre aux désirs exprimés par quelques paroissiens, le Révérend Père Curé consent volontiers à ce que tout assistant jouisse du privilège de faire la première offre, c'est-à-dire de proposer le prix minimum de chaque bancs.

Les canadiens, paraît-il aiment cette manière de faire. La spontanéité excite la rivalité. L'action de l'enchère devient vive, animée. C'est un spectacle qui attire, intéresse et réjouit les plus indifférents.

Il y aura foule, et les pauvres auront leur choix.

**L'Union Saint Joseph d'Ottawa**

AVIS. — Une assemblée générale extraordinaire des membres de l'Union Saint Joseph d'Ottawa aura lieu dans les salles de la société, mardi le 13 août prochain à 7 1/2 heures p. m., pour prendre en considération l'établissement d'une succursale de l'Union Saint Joseph d'Ottawa à Rockland, province d'Ontario Aucune autre affaire ne sera discutée à cette assemblée.

**NAISSANCES**

—A Hull, le 7 courant, Madame G. E. Gauvin, un fils.  
—A Ottawa, le 7 courant, Madame Rodolphe Chevrier, un fils.

**LA CHARMEUSE**

Nous venons de recevoir le 20e numéro de "La Bonne Littérature Française". Sous le titre de "La Charmeuse" l'auteur, Jean Rayard, présente au lecteur un charmant récit d'une substitution. L'héroïne du roman, jeune, jolie intelligente et riche, la place de l'héritière d'un homme riche. Survient la véritable petite fille du bonhomme qui par sa modestie, douceur et fermeté attire tous les cœurs. L'usurpatrice est dévoilée et l'héritière est rétablie dans sa propre. Le prix de ce livre est de 10 cents. Nous devons en même temps faire mention d'une nouvelle édition de "Mon Oncle et Mon Curé" par Jean de la Brète, publiée par les éditeurs de la Bonne Littérature Française, pour satisfaire à la grande demande pour cette ouvrage exqu's qui a été couronné par l'Académie Française et auquel le prix Montyon a été décerné. Le prix de ce volume est de 15 cents.

L'un ou l'autre de ces livres sera envoyé sur réception du prix indiqué, ou les deux ensemble sur réception de 20 cts en argent ou en timbres-poste canadiens ou américains.

Adresses LEPROHON & LEPROHON, éditeurs, 25 rue St-Gabriel, Montréal, Canada.

**NOUVEAU MAGASIN**

Je soussignée, désire annoncer au public de Hull et des environs que j'ai ouvert au No 164 rue Principale, bloc Monk, un magasin de

**Sous-vêtements, articles de broderies et de fantaisie pour Dames et Messieurs.**

Toutes commandes pour la confection d'habillements pour hommes ainsi que costumes de dames recevront une attention toute spéciale à des prix modérés. DLE EMMA VAILLANCOURT 164 rue Principale Hull

**LEÇONS DE PIANO**

MADAME WASHBURN, désire informer le public de Hull et des environs, qu'à partir de ce jour elle donnera des leçons de piano au prix de \$1 par mois seulement.

Dame Washburn, 158 Rue Principale Hull.



**CANAL LACHINE**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant l'endos : "Soumission pour ouvrage d'apentis à Montréal," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le dix-neuvième jour d'AOUT 1895, pour la construction d'une longueur d'environ 300 pieds d'apentis en rapport avec l'agrandissement du canal. Les plans et devis pourront être vus au Ministère des chemins de fer et canaux à Ottawa, et au Bureau de l'ingénieur surintendant du canal Lachine, Montréal, où des blancs de soumissions pourront être obtenues le et après le 8 AOUT 1895.

Dans le cas d'une société, il est nécessaire que les signatures authentiques de chaque nom au complet et la nature de l'occupation et l'endroit de résidence de chacun, de ses associés, et de plus un chèque de banque accepté pour la somme de \$800 accompagnant la signature, et ce chèque de banque accepté doit être fait à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux, et il sera confisqué si la partie refuse d'entrer en contrat aux prix et conditions contenues dans la soumission. Ce chèque accepté ainsi déposé, sera renvoyé aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairement pas acceptée.

Par ordre, Jno. H. BALDERSON, Secrétaire.

Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 26 juillet 1895.

**ON DEMANDE**

ON DEMANDE une institutrice diplômée pour enseigner l'anglais et le français pour l'école modèle du village de Notre-Dame du Laus, P. Q., S'adresser à ANTOINE BERGERON, Sec. Trés.

N.-D. du Lau Q.

**PROPRIETES A VENDRE**

Une maison, y compris le terrain, situé au coin des rues du Pont et Wellington, (bon poste de commerce) et une autre maison, située au coin des rues Cuthbert et Inkerman. Conditions: Argent comptant.

S'adresser à E. C. LEBLANC, 87 rue du Lac.

**LA Societe Artistique Canadienne**

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes.

(Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Président, L. BEAUDRY. Sec. Trés., D. V. MORRIER. Gérant Général, G. GODERRE. Dir.-Musical, Ed. HARDY.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués chaque mercredi.

1 Prix de - - - - \$1,000.00  
1 " " - - - - 400.00  
1 " " - - - - 150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

Une liste des numéros gagnants sera donnée à tout souscripteur qui en fera la demande. La distribution se fait par un comité de citoyens connus et dignes de confiance. Tous les lots sont des instruments ou des morceaux de musique. L'emballage, l'expédition, le transport se font au frais et risques de l'acquéreur. Nous rachetons les prix à 5 p. c. d'escompte.

**PRIX DU BILLET 10 CTS.**

**TIRAGE, LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE.**

**G. GODERRE, GERANT.**

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q.

En face de l'Opéra Français.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre. Billets en vente chez J. N. Fortin, tabaciste, Jos. E. Gravel et Chs. Lapierre Agent général, 125 rue Rideau, Ottawa.

**PRIX PAYES**

Pendant les trois derniers mois par

**La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE**

C. ROY, 788 Ste-Catherine, Montréal - \$1000.00  
CHS. SOULIÈRES, Pointe St Charles, Montréal - 1000.00  
PHILÉAS GALIBOIS, 121 St-Paul, Québec - 1000.00  
L. B. FONTAINE, Joliette - 1000.00  
E. BOURBON, 247 Shaw, Montréal - 400.00  
MICHEL ANGE, Calabre - 400.00  
ROBERT SYLVIE, 16 St-Adolphe, Montréal - 150.00  
FRS. DIONNE, 124 Frontenac - 150.00  
JULIA MONET, 290 St-Dominique - 150.00

Et une foule d'autres prix de CINQUANTE ET VINGT DOLLARS payés à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Victoriaville, Acton Vale, Windsor Mills, etc., etc.

**Bénédictin d'Eglise**

La bénédiction de la nouvelle église C. R. de Thurso, par Mgr l'archevêque d'Ottawa, aura lieu, le 14 du mois prochain à 10 hrs. a. m.

Le Rév. M. A. Labelle, curé d'Aylmer, prêchera en français et le Rév. M. S. Dowdall, curé d'Eganville, prêchera en anglais.

Il y aura des excursions à prix réduits par bateau et chemin de fer pour l'occasion.

**ON DEMANDE immédiatement.**

Un homme énergique comme vendeur. Pas d'expérience nécessaire. Avantages spéciaux offerts. Ecrivez pour avoir les particularités à Brown, Brothers Co. Toronto. Capital payé \$100,000.

**Institutrice demandée**

ON DEMANDE une institutrice portant un diplôme élémentaire pour enseigner le français et l'anglais à Wolfe Lake. En faisant application on devra faire connaître le salaire exigé.

S'adresser à C. LEBRUN Sec. Trés.

Wolf Lake P. O. Co. Pontiac Que.

**J. B. MARLEAU,**

Cocher de Place - Rue du Lac. Hull.

Voitures de luxe pour mariages et compérages. Prix modérés. Patronage sollicité.

**150 ARPENTS DE TERRE A VENDRE OU A LOUER**

Deux terres en une

Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune en parfait ordre et propre à la culture, situées dans le Township de Hull, avec trois granges et appareillage pour décharger le foin (fourche), pouvant contenir 70 tonnes de foin chacune, remises, silos, étables pouvant contenir 100 têtes à cornes, écuries spacieuses, maison, hangar à grains, quatre puits, engrais. Le tout en parfait ordre. Le locataire ou l'acheteur pourra acheter ou louer ne ou les deux terres à des conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à N. PAGE Bureau du SPECTATEUR Hull Qué

**CARON, ... GARRIERE & CIE. ...**

Grande vente à réduction des ...

**Marchandises**

**D'ETE**

Aux prix coutant Sans Réserve

**N° 98 Rue Principale**

HULL, QUE.

**GEO. BAILEY**

MANUFACTURIER DE Serrures de toutes sortes, Reparages exécutés a court delai. 34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

